
Compte rendu CM du 18 novembre

Conseillers présents :

A.Volle- C.Crozier- M.Beugnet- J.Teston- M.Hilaire- M.F. Lebrat- A.Cornet -
M.Jolivet -S.Grenier- J.Gauthier-C.Piquemal- P.Bouniard- P.Euvrard

Excusés :

- M.C.Ramuz (procuration à M.Beugnet)
- A.Riffard (procuration à A.Cornet)

Approbation à l'unanimité du PV du CM du 21/10. Certains élus reviennent sur le côté fastidieux de sa rédaction. « Trop de temps de travail passé à sa rédaction au détriment d'autres tâches plus utiles pour la Mairie » idem pour M.Hilaire.

Pour J.Gauthier l'enregistrement suffit. Michel Hilaire propose de ne plus le mettre sur le site de la mairie mais de le laisser à disposition du public dans une salle. Pour l'instant ce sont les infos-route de l'Ardèche qui se charge de mettre le site en ligne. Pour P.Euvrard cette solution gratuite est pour l'instant satisfaisante. Le débat n'est pas clôt.

Délibération 2015/61 : DM2 budget général :

Cette délibération a été débattue lors d'une réunion de travail préparatoire par les élus. Elle concerne :

- 1) Travaux d'éclairage-programme 11 (rentrée de subvention notifiée du SDE attribuée pour la Condamine, la Cave et le remplacement de diverses lampes. Montant : 2372 euros en recette.
- 2) Travaux PVR La Grande Terre : programme 11. Rappel programme non prévu au BP 2015. Intégration de la recette de 12835 euros de PVR encaissée sur PC. Équilibré par une dépense sur le même programme pour la partie F.Telecom et la voirie.
- 3) Sortie actif matériel piscine : suite au vol du 27 novembre 2014 une partie du remboursement de 7449 euros correspond à du matériel imputé en investissement. Il faut donc le sortir de l'actif par des opérations comptables, non prévues au BP 2015 car le montant des remboursements n'était pas connu. Il faut donc rajouter en recette et dépense d'investissement les crédits nécessaires pour un montant de 5100 euros.
- 4) Chèques cadeau au personnel. Depuis 2013 il est attribué à chaque salarié de la Commune un chèque cadeau de 50 euros pour Noël. Cette dépense est imputée au c/6714. En 2014 cette dépense était de 1100 euros pour 22 agents. Or cette année il y a 25 agents soit une dépense de 1250 euros. Pour garder l'équilibre budgétaire il faut rajouter 300 euros au c/6714 que l'on réduira du cap.022, dépense imprévue pour garder l'équilibre budgétaire.

Délibération approuvée à l'unanimité.

Délibération 2015/62 : DM1 budget assainissement :

Modifications à apporter au budget d'assainissement.

- 1) Modification de TVA : Suite au passage du budget à la TVA, il convient de rajouter des crédits en dépense et en recette de fonctionnement pour neutraliser les différences de centimes de TVA. D'où le rajout de 10 euros en recette et en dépense.
- 2) Reversement de TVA par la SAUR sur les travaux 2014 régis par l'ancien contrat de DSP. Il avait été prévu au BP-13 000 euros- le remboursement réel est

de 13 885,06 euros. Il faut donc rajouter 900 euros de crédits tant en dépense qu'en recette car cet encaissement se traduit par trois opérations comptables, qui va générer une recette supplémentaire de 900 euros que l'on va équilibrer pour une dépense de 900 euros.

Délibération approuvée à l'unanimité .

Délibération 2015/63 : Emprunt 2015.

Réalisation de l'emprunt inscrit au budget primitif 2015 du budget général .

Montant de l'emprunt inscrit au BP 2015 : 140 000 euros. Après examen de la situation budgétaire au 01 novembre 2015, des travaux réalisés et restant à réaliser, l'emprunt nécessaire s'élève à 60 000 euros. Les opérations concernées sont :

-programme 5 : voirie pour 35 000 euros

-programme 11 : éclairage public pour 7 000 euros

-programmes 17 : bâtiments communaux pour 18 000 euros.

La consultation a été réalisée par courrier le 23 octobre auprès de 5 banques : Crédit Agricole, Caisse d'Épargne, Banque Postale, Caisse des dépôts et Crédit Mutuel.

Il a été demandé à chaque établissement de faire une proposition sur 10 et 12 ans à taux fixe et une proposition à taux variable. Avec un 1^{er} remboursement en Avril 2016. Aucune banque n'a fait de proposition à taux variable.

Seule le CRCA , la CELDA et le Crédit Mutuel ont présenté une offre.

Les travaux nécessitant l'emprunt étant terminés, les fonds seront débloqués dès la signature , soit en décembre 2015.

Compte tenu du montant peu important on peut partir sur une échéance annuelle qui coûte moins cher que les échéances trimestrielles ou mensuelles. On s'aperçoit, au vue de l'état mensuel des remboursements , qu'en 2016 il n'y a plus de remboursement ni en Avril ni en Octobre. On lissera les remboursements sur l'année, pour éviter les problèmes de trésorerie, d'où la demande du démarrage du remboursement en Avril.

Du côté des taux , le C. Agricole est dans les deux cas le mieux disant ;

Compte tenu donc :

-Des offres présentées

-De la dégradation de l'autofinancement

-Des taux relativement bas

-Que la banque CRCA est la mieux placée.

Il est proposé au CM de conclure l'emprunt de 60 000 euros avec le Crédit Agricole sur 12 ans, périodicité annuelle avec 1^{ere} annuité et taux de 1.55%.

La délibération est approuvée à l'unanimité.

Délibération 2015/64 : Cession le Buis d'Aps.

Sur demande de contrôle de légalité, il est proposé de retirer la délibération n° 2015/59 et de délibérer à nouveau . La cession d'un bien communal n'est pas possible. Il est proposé de vendre l'ancien passage communal situé au Buis d'Aps, à Mr F.Guigon pour un montant de 30 euros, correspondant aux frais administratif.

La délibération est approuvée à l'unanimité.

Décision du Maire :

- Achat d'un véhicule Kangoo munit d'un container au prix de 7 000 euros.
- Achat d'un caisson frigorifique pour un montant de 2596 euros H.T.
- Achat d'un éclairage de Noël à Teyssier de Lavilledieu pour un montant de 2945,74 euros TTC.

Interventions des élus :

Michel Hilaire : Explication sur l'illumination du village qui sera global. Une nacelle du Teil placera les illuminations et posera une banderole « Marché de Noël » sur le pont de l'Escoutay , à l'entrée du village.

Le marché de Noël aura lieu le 12 décembre. Un « père Noël » fera l'animation. Il y a pour l'instant une trentaine d'exposants. La date d'inscription a été prolongé jusqu'au 25 Novembre.

André Volle : Présentation du document de travail concernant la fusion des com.com Rhône-Alpes et Barrès-Coiron.

Christiane Crozier : explication et calendrier d'application.

Joël Teston évoque le fait que dans ce nouvel organigramme , la commune perdra des élus communautaires (de 5 ont passent à 2 ou 3.)

Débat et discussion concernant le SIBE (syndicat du bassin de l'Escoutay)

- M.Hilaire constate que les épisodes cévenols se répètent de plus en plus fréquemment et que les dégâts sur la rivière sont de plus en plus importants et fréquents. Mme Nadal (technicienne de rivière auprès du SIBE) interpellé par Michel précise que les rivières du bassin de l'Escoutay ne sont pas domaniale et que l'obligation d'entretien incombe aux propriétaires. En cas de refus de ceux-ci , le SIBE via les communes fait signer des conventions auprès des propriétaires afin d'engager des travaux. La mission du SIBE n'est donc que de nettoyer les berges.
- J.Gauthier : Sous le pont , les berges appartiennent à la commune ? Oui ! dans ce cas nous devons intervenir pour nettoyer.
- P.Bouniard : Tu dois pour circuler dans le lit de la rivière faire une demande d'autorisation de travaux ;
- M.Beugnet : Il y a incompatibilité entre les textes de loi et le règlement intérieur du SIBE , on ne comprend pas qui est responsable : Le SIBE , les communes ou les propriétaires et on se retrouve dans une situation de blocage ou personne n'agit.
- M.Hilaire : repose la problématique de restauration de la levée –site classé- qui est le propriétaire ? Il faut faire une étude hydraulique (par rapport au niveau d'étiage de la rivière) et déposer un dossier de déclaration d'intérêt général... donc on ne fait rien !
- Max refait un compte-rendu sur la réunion de travail , concernant les compétences du syndicat-en gros l'entretien des berges – et sur le fait que les textes restent flous.
- P.Euvrard : souligne que lors de la 1ere réunion du syndicat, celui-ci avait des moyens très modeste et en baisse. L'agence de l'eau présente avait annoncé que le SIBE devait procéder à des diagnostics beaucoup plus précis et s'orienter sur une vision beaucoup moins court-termiste, faute de quoi les subventions baisseraient . P.Euvrard rajoute qu'il ne reçoit jamais de convocations aux réunions et que cela interroge sur le mode de fonctionnement du syndicat.

Compte-rendu de P.Bouniard sur la réunion de travail du 6 novembre relatif au foncier forestier en Ardèche. Événement organisé par l'association des communes forestières (COFOR07) et la SAFER, en partenariat avec le département.

But de cette demi_journée : exposé les différentes procédures à disposition des élus pour diminuer le morcellement et ainsi faciliter une gestion durable de nos forêts. Les enjeux sont de permettre la mobilisation de bois, créer des dessertes, préserver les paysages, mettre en valeur les milieux naturels, protéger les ressources (incendie, maladie...), créer des aires d'accueil, des circuits de randonnées...

La démarche est basée sur le constat suivant : le territoire ardéchois est couvert à 56 % de forêts (310 000 hectares). Le morcellement est très présent puisque 91 % de la surface est détenue par 50000 propriétaires privés. 80% de ces derniers possèdent moins de 4 hectares. L'ONF gère les 5 % de forêts appartenant aux collectivités territoriales et les 4 % de forêts domaniales propriété de l'état.

Pour comparaison 41% de la surface forestière du département de la Savoie est détenu par les collectivités,

Face à ce constat le département a mis en place un dispositif financier pour aider les collectivités à constituer un patrimoine forestier et favoriser les échanges de parcelles. De plus la loi confère aux communes plusieurs outils : droit de préemption, droit de préférence ou encore procédure de biens vacants et sans maître (difficulté parfois de retrouver des descendants).

Toutefois ces procédures sont particulièrement difficiles à mettre en place, le délai pour aboutir à un résultat est compris entre 5 et 15 ans, à condition d'une volonté exprimée par les propriétaires concernés.

Pour illustrer cette situation Ph Bouniard fait passer un document cadastral du Devois sur lequel le morcellement est bien visible.

Compte-rendu de Philippe Euvrard sur le conseil syndical de l'EDMA du 31 Août.

L'école départementale est aujourd'hui à un tournant de son histoire et doit résoudre une équation peu évidente :

La nécessaire conciliation entre équilibre financier fragilisé- notamment lié à des participations parfois élevés pour les collectivités contributrices- et la volonté de maintenir un service public 'enseignement artistique de qualité, adapté à un territoire rural vaste pour un nombre croissant d'élèves. Le syndicat a procédé à deux recrutements : un directeur général Jean marc Fabiano et un directeur administratif Lionel Mariani , chargé de trouver une véritable solution à cette équation.

Soutenu par l'ensemble des élus départementaux et des membres du comité syndical. Pour ce faire il a été décidé à l'unanimité ce 31 Août de procéder à un audit indépendant, dont l'enjeu sera de faire la lumière sur les forces et les faiblesse de la structure, et de proposer de nouvelles perspectives.

Une réunion sera organisé au Teil au siège de l'école de musique le vendredi 18 décembre à 18h30. Cette réunion sera piloté par Lydie Grondin du cabinet « Culture et territoire » (cabinet retenu lors de l'appel d'offre).

Compte-rendu de Catia Piquemal

Notes sur le séminaire « retours d'expériences : des idées pour aménager nos communes et valoriser notre cadre de vie » organisé par le Pays d'Art et d'histoire du Vivarais Méridional.

Cadre : démarche de Charte paysagère, architecturale et urbanistique à l'échelle de notre territoire.

Concrètement : retours d'expériences de projets réussis ayant attaché une importance au

cadre de vie+éléments de mise en œuvre.

Thème abordés :

Les lotissements : critères de qualité avec une grille sur laquelle aménageurs et élus peuvent s'appuyer. Mise en place possible d'un cahier des charges qui respecterait la loi Alur (réduction du potentiel urbanisable). Chaque propriétaire en devient signataire et doit le respecter sous peine de sanctions.

La réflexion doit aller au delà d'un simple découpage de terrain en plusieurs parcelles.

Rénovation/Réhabilitation : à penser dans un système de projet pour anticiper des coûts de fonctionnement.

Revitalisation urbaine : défi des collectivités = redonner une attractivité à des centres anciens. Elle peut se faire par la valorisation de l'espace public et du patrimoine qui s'y trouve.

Comment impulser cette dynamique qui manque à Alba la Romaine selon le diagnostic réalisé dans le cadre de la charte : par la culture, la concertation pour justifier une politique à engager et les commerces (attirer la clientèle).

AVAP : Aire de valorisation de l'architecture et du patrimoine.

C'est une servitude d'utilité publique.

En se coordonnant avec le PLU, elle permet une gestion qualitative du territoire.

Elle développe des prescriptions précises sur les possibilités de construction, rénovation, réhabilitation.

Nous devons réfléchir à cette possibilité dans le cadre de la révision de notre PLU. Les ABF sont moins présents quand il y a une AVAP.

Notes sur les ateliers de concertation du mois d'octobre 2015.

Ils proposaient de réfléchir à plusieurs élus (nous étions sollicités mais non présents), à des orientations générales pour les détailler, les alimenter par des exemples et les débattre pour une mise en place d'outils.

Parmi les orientations :

préserver et valoriser les valeurs paysagères et écologiques du territoire

Affirmer la spécificité des terroirs agricoles

Protéger les terres agricoles de la pression urbaine...

Les documents ont été envoyés à l'ensemble des élus pour consultation plus précise.

Philippe Bouniard : Question sur le problème de la fusion des deux interco et du démarrage des travaux sur la révision du PLU. Quelle est la raison d'attendre la révision du Plu sachant que nous connaissons le calendrier de fusion des intercommunalités ?

M.Beugnet : Le calendrier et les règles changent tout le temps , attendons des précisions qui devraient de toute façon intervenir vers le début de l'année 2016.

Fin de la séance à 22h45.

